


Taux d'aires de services équipées en IRVE  
(puissance  $\geq$  à 50 kVA)

- Entre 0 % et 20 %
- Entre 21 % et 40 %
- Entre 41 % et 60 %
- Entre 61 % et 80 %
- Entre 81 % et 100 %

-  Nombre de points de charges ( $\geq$  à 50 kVA)
- A 11** Nom de l'autoroute
- Route nationale

